

Attention : Danger

Voici la seconde fois qu'il m'est donné d'examiner ce genre de falsification. Elle est suffisamment bien élaborée pour tromper même de collectionneurs méfiants.

Il s'agit des timbres surchargés utilisés à bord du paquebot « Ile de France » en 1928.

Bien sûr, comme pour tous les timbres surchargés, il convient d'être prudent. Le faussaire qui a réalisé ces faux, a établi de faux certificats d'expertise datant de 1952 et a apposé deux imitations de signatures au verso, celle d'A. Brun et celle de Roger Calves.

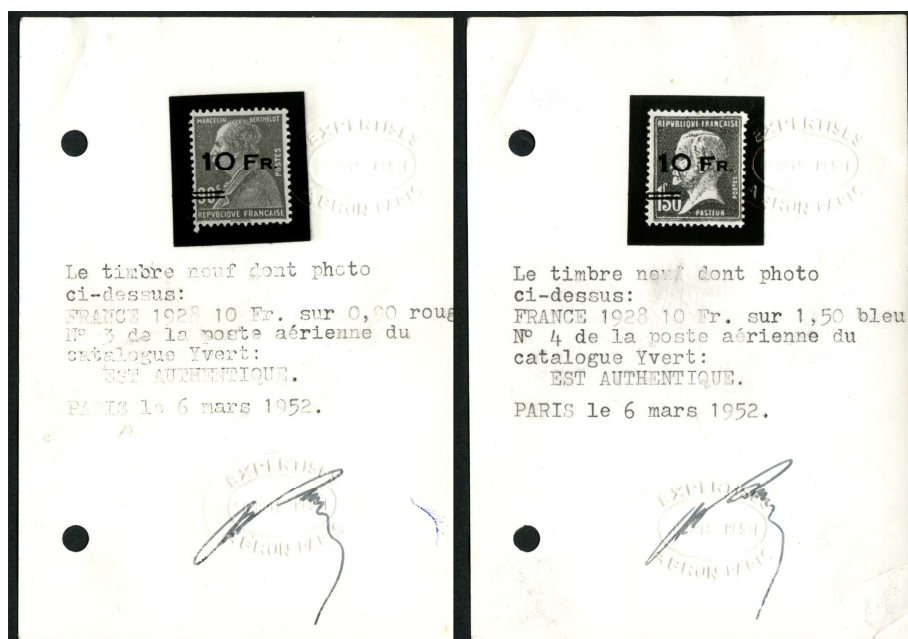


Les surcharges sur les timbres peuvent tromper, l'encre est bien noire, le graphisme semble correct à l'œil nu. Pour qui n'a jamais étudié soigneusement ces surcharges avec une loupe de qualité, l'apparence peut être trompeuse.

La présence, au verso, de deux signatures, fausses bien sûr, d'experts connus endormirait la méfiance de bon nombre d'acheteurs potentiels.



C'est surtout l'existence de deux certificats tapés à la machine, comme on le faisait alors, avec signatures manuscrites imitant celle de mon grand-père A. Brun et deux empreintes à sec qui risquent de finir d'abuser un acheteur même soupçonneux.



Ces certificats sont similaires à ceux que j'ai eu l'occasion d'étudier il y a quelques années, dont un reproduit ci-dessous.



Il s'agit donc d'une production quasi industrielle : il faut avoir une machine à écrire, savoir imiter une empreinte en relief ; tout cela n'est pas à la portée de n'importe quel petit faussaire qui fabrique de faux timbres avec une imprimante jet d'encre.

Dans le cas présent il s'agit des timbres de l'Ile de France, mais d'autres falsifications peuvent également être accompagnées de faux certificats avec de fausses signatures au verso.

Comment faire pour se prémunir contre une telle duperie ?

Il est bien évident qu'il est fort difficile de discerner une surcharge fautive en regardant simplement un écran d'ordinateur quelle que soit la qualité de l'image et celle de l'écran. Cependant certaines sont si grossières que l'on se demande parfois si le vendeur n'a jamais vu un timbre authentique. Ensuite, la mention d'une signature d'expert n'est pas une garantie. De quel expert s'agit-il ? Est-il connu favorablement ? La signature est-elle reproduite avec la description ? Après avoir répondu à ces questions, il convient de se rapprocher de ceux qui connaissent les signatures et sont capables de vérifier l'authenticité d'un certificat.

En tout état de cause, il faut éviter les offres notablement inférieures au cours du marché. Il suffit de consulter les sites de négociants proposant les mêmes pièces – et capable de les livrer – pour avoir une indication du prix normal. Trop souvent les bonnes affaires se révèlent désastreuses... pour l'acheteur. Il est toujours possible d'exiger un certificat d'expertise récent de l'expert de son choix et de ne pas se contenter de la facture « illustrée » du vendeur. Il vaut mieux payer quelques dizaines d'euros supplémentaires, que d'avoir plus tard une fort mauvaise surprise.

Jean-François Brun